

U²⁰¹⁷NSS



Fiche Sport 28 – Handball

Mise à jour : 9 septembre 2016



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Accessibilité	Page 4
II. Innovation	Page 15
III. Responsabilité	Page 18
Annexes	Page 22

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Handball a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2016 - 2017, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2017

Benjamins	nés en 2004, 2005 et 2006
Minimes	nés en 2002 et 2003
Cadets	nés en 2000 et 2001
Juniors	nés en 1998 et 1999
Seniors	nés en 1997 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction Nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire **sauf** pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (2015 et 2016), les ¼ de finale des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1),

Si ces Associations Sportives ne sont pas ½ finalistes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- les Associations Sportives qui ont atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2016), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 16 décembre 2016 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2016 (Annexe 3).
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2016 (Annexe 4).
- les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Handball**, des Pôles Espoir de la FFHB ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFHB et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports de la FFHB (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- des équipes comportant au moins **UN élève «conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats Handball par équipe d'établissement décrits ci-dessous Minimes, Cadets, Lycées Filles et Juniors.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Handball minimes filles, minimes garçons et cadets

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - MINIMES de collège avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la feuille de composition d'équipe déposée à l'accueil) - CADETS avec M2, C1 et C2 Sur classement interdit	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
TYPE DE JEU	à 7	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ²	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12	
	MINIMES	CADETS
BALLONS FILLES	Taille 1	
BALLONS GARÇONS	Taille 2	Taille 3
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15'	2 x 20' ³
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion de 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	90'
MIXITÉ	Pas de mixité	

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum par championnat minimes et cadets
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes filles Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes garçons Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement cadets garçons

² joueurs ou joueuses valides

³ 2x15' si plus de 2 matches

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Handball Juniors Garçons

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat JUNIORS avec C2, J1, J2 Sur classement interdit
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ⁴
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12
BALLONS GARÇONS	Taille 3
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 20' ⁵
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion de 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	100'
MIXITÉ	Pas de mixité

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, 1/4 de finale, 1/2 finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 maximum pour le championnat Juniors Garçons
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Juniors Garçons

⁴ joueurs ou joueuses valides

⁵ 2 x 15' si plus de deux matches

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Handball Lycées Filles

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - LYCÉES FILLES avec M2, C1, C2, J1, J2 Sur classement interdit
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ⁶
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12
BALLONS FILLES	Taille 2
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 20' ⁷
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion de 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	90'
MIXITÉ	Pas de mixité

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées filles

⁶ joueurs ou joueuses valides

⁷ 2 x 15' si plus de deux matches

Modalités de qualification à 16 équipes (Minimes, Cadets et Lycées Filles)

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	2
3	Caen	Rennes	Rouen	2
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	2
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		1
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	2
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	2
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			15

+ 16^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins

Si **1** équipe des Ultramarins

Si **2** équipes des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice qualifiée

Se référer au tableau du Règlement Fédéral

Modalités de qualification à 12 équipes (Juniors Garçons)

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	1
3	Caen	Rennes	Rouen	1
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	1
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		1
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	2
9	Montpellier	Toulouse		1
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	TOTAL			11

9 Inter-académies qualifient 1 équipe

1 Inter-académies qualifie 2 équipes

+ 12^{ème} place

Si **0** équipe des Ultramarins

Si **1** équipe des Ultramarins

Si **2** équipes des Ultramarins

1 équipe de l'Académie organisatrice qualifiée

Se référer au tableau du Règlement Fédéral

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 21 avril 2017 pour les minimes G et F, cadets
- 17 mars 2017 pour les juniors, lycées filles

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Les serpentins

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2015 selon la méthode des serpentins.

16 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2016	IA du 3 ^{ème} 2016	IA du 2 ^{ème} 2016	IA du 4 ^{ème} 2016
IA du 8 ^{ème} 2016	IA du 7 ^{ème} 2016	IA du 6 ^{ème} 2016	IA du 5 ^{ème} 2016
IA du 9 ^{ème} 2016	IA du 10 ^{ème} 2016	IA du 11 ^{ème} 2016	Ultramarin Ou Académie organisatrice
IA du 15 ^{ème} 2016	IA du 14 ^{ème} 2016	IA du 13 ^{ème} 2016	IA du 12 ^{ème} 2016

12 équipes

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2016	IA du 3 ^{ème} 2016	IA du 2 ^{ème} 2016	IA du 4 ^{ème} 2016
IA du 8 ^{ème} 2016	IA du 7 ^{ème} 2016	IA du 6 ^{ème} 2016	IA du 5 ^{ème} 2016
IA du 9 ^{ème} 2016	IA du 10 ^{ème} 2016	IA du 11 ^{ème} 2016	Ultramarin Ou Académie organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1^{er} tour de poule.

Championnats de France UNSS Excellence Handball minimes F et G, lycées F et G

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins 3 ^{ème} année nés en 2004 Minimes Cadets Juniors	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 14 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Mixité interdite Minimes avec M1, M2 + B3 surclassé (présentation obligatoire d'un certificat médical) Lycées avec C1, C2, J1	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
TYPE DE JEU	à 7	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 ⁸	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	14	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	14	
	MINIMES	LYCÉES FILLES – LYCÉES GARÇONS
BALLONS FILLES	Taille 1	Taille 2
BALLONS GARÇONS	Taille 2	Taille 3
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15'	2 x 20' ⁹
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion de 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	90'
MIXITÉ	Pas de mixité	

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale (en minimes), ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 pour les championnats minimes 8 équipes pour les championnats lycées
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion de 2 min et 1 seul temps mort quel que soit le temps de jeu
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes garçons Champion de France UNSS Excellence minimes filles Champion de France UNSS Excellence lycées garçons Champion de France UNSS Excellence lycées filles

⁸ joueurs ou joueuses valides

⁹ 2x15' si plus de 2 matches

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Équipes Excellence

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 9 octobre 2016

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/sportcoex>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 9 octobre 2016 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 16 décembre 2016

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Handball par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Les serpentins des Championnats Excellence

1. Détermination de 4 têtes de série à partir du résultat du Championnat excellence de l'année précédente.

Tirage au sort pour déterminer le placement dans les 4 poules.

1 ^{ère} Sortie	A1
2 ^{ème} Sortie	B1
3 ^{ème} Sortie	C1
4 ^{ème} Sortie	D1

2. Détermination des places de 2, 3 et éventuellement 4 de chaque Poule

Tirage au sort Intégral dans l'ordre suivant :

A2 B2 C2 D2 puis :
A3 B3 C3 D3 puis éventuellement :
A4 B4 C4 D4

Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats :

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	3 points
Match nul	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

Forfait : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.

Une équipe qui fait forfait sur une rencontre alors qu'elle peut présenter le nombre minimal de joueurs sur le terrain sera déclarée forfait jusqu'à la fin de la compétition.

Dans ce cas : match gagné 5 - 0.

En cas d'égalité à la fin des matches de poule, Utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
2. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.
3. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
4. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire :

1. Goal aéré particulier entre équipes concernées
2. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.
3. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
4. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.

Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire, il sera procédé à une prolongation dite « mort subite ».

L'engagement sera donné à l'équipe qui aura reçu le moins de points de pénalité, puis le moins de 2 minutes, enfin par tirage au sort.



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Concours FLASHMOB avant le Mondial 2017 : 13 AS gagnantes, près de 300 places offertes

L'UNSS est partenaire de la FFHB et du comité d'organisation du Mondial de Handball 2017. A l'occasion de cet évènement majeur, l'UNSS lance un concours national flashmob permettant aux AS de gagner près de 300 places pour les matchs du Mondial et **notamment 22 places pour la finale** (20 places élèves + 2 places accompagnateurs). La base d'inscription sur OPUSS « Concours FLASHMOB MONDIAL HANDBALL 2017 » vous permet d'avoir accès à toutes les informations et de déposer le lien de votre vidéo.

Jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Le jeune coach en COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> >Participation aux obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant >participation à la gestion des remplacements >participation au respect des protocoles d'avant et d'après match >participation au respect des biens et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> >Gestion des obligations administratives -inscriptions aux compétitions, -feuilles de matchs, -contrôle des licences ou listings >gestion de l'échauffement >gestion des remplacements >participation à la gestion des temps morts (choix du moment et prise de parole éventuelle) -participation aux choix stratégiques -participation à la modération des comportements des joueurs -veille au respect des protocoles d'avant et d'après match -veille au respect des biens et des personnes

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, notamment dans le jeu à effectif réduit et sur des surfaces variées avec des ballons et des règlements adaptés (herbe, sable, free handball, etc.).

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national :

Handball 4 x 4

Équipe de 4 joueurs (dont 1 gardien) + 1 remplaçant maximum.
Équipe mixte autorisée.

Arbitrage

→ Auto-arbitrage (comme en ultimate)

Règlement

- Contacts interdits
- Temps de jeu défini sur place en fonction du nombre d'équipes.
- Terrain de 27 m X 12 m – aire de jeu 15m X 12m (zone de 6m)
- Engagement par le gardien de but après coup de sifflet de reprise de jeu.
- Si égalité à la fin du match, mort subite.
- « Kung fu » = 2 pts ; le ballon doit être saisi en suspension au-dessus de la zone.
- Pas de corner.
- Sur touche et jet franc adversaires à 2m.
- Une faute valant une exclusion = 2 buts de pénalité.
- Pas de « penalty », mais 1 but de pénalité.
- Changement libre sur arrêt de jeu par le milieu du terrain.

Partenariat : Planète Hand, programme éducatif en vue des championnats du monde 2017

La Fédération Française de Handball organise en 2017 le championnat du monde masculin. Dans ce cadre, l'Union Nationale du Sport Scolaire, fédération sportive de l'Éducation nationale, s'associe à la FFHB pour élaborer sur quatre ans, un programme éducatif en acte.

Fort des relations privilégiées entre le monde du handball et celui du sport scolaire, et des 175 000 élèves handballeurs, le partenariat historique entre la FFHB et l'UNSS se traduit dans ce cadre par la définition de quatre objectifs de développement pour 2017 :

- Viser la parité fille-garçon dans le handball
- Développer l'engagement et la prise de responsabilité des jeunes
- Développer l'enseignement du handball dans les établissements scolaires
- Favoriser la mise en œuvre de pratiques de handball innovantes

Afin d'atteindre ces trois grands objectifs, quatre plans d'actions seront mis en œuvre :

- La constitution d'un appel à projet national en direction des Commissions Mixtes Régionales destiné à encourager la définition dans chaque région d'un plan de collaboration territorial UNSS-FFHB. Une note d'orientations précisant les modalités de cet appel à projet sera adressée conjointement aux instances régionales UNSS et FFHB
- La mobilisation de l'UNSS et de la FFHB autour du championnat du monde de handball 2017 et la déclinaison des objectifs du programme éducatif.

Autour des 4 objectifs et des 3 supports de développement, il est important de noter que les jeunes officiels, les jeunes dirigeants et les jeunes organisateurs seront une cible particulière. Dans le même sens, la formation des enseignants sera aussi une priorité.

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Concernant le Handball :

- Actions spécifiques de formation autour du HANDBALL 4x4 et du HANDBALL en général dans l'optique du MONDIAL 2017
- Valorisation par le programme scola'hand des initiatives locales en matière de formation des enseignants (niveau district et départemental). En lien avec la FFHB et grâce à un appel à projet, une dotation financière ou matérielle pourra être remise aux associations et aux services de l'UNSS.
- Sur chaque championnat de France, une soirée formation sera réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité/ligue de handball, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité et/ou de la ligue FFHB.



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune juge/arbitre

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune juge/arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes juges/arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs juges/arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de juges/arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les jeunes juges/arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs juges/arbitres hors académie (cf. circulaire 051 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFHB

La convention entre l'UNSS et la FFHB précise que le jeune arbitre de certification de niveau départemental, académique ou national permet une équivalence :

Certification départementale

La certification de niveau départemental UNSS permet le titre de JA départemental.

Certification académique

La certification de niveau académique UNSS permet le titre de JA départemental ou régional.

Ces équivalences peuvent être obtenues en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).

Certification nationale

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre national – de 18 ans. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès du comité régional (service formation).

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc. ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

- À la fin de la rencontre, les deux équipes se croisent en ligne.
- Les joueuses ou joueurs se tapent dans les mains entre adversaires les uns après les autres en se suivant.
- Les joueuses et joueurs font de même avec les jeunes arbitres de la rencontre.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Jérôme GILOT

FFHB

Éric BARADAT
Jacky BERTHOLLET
Alain DESSERTENNE

UNSS

Bruno JUMELIN
Laurence MENEZ
Patrick OSOUF

Délégués techniques UNSS

Dominique BOUVET
Marie-Annick DEZERT
Pascal ROBERT
Patrick VEIT

Responsable Formation
Responsable Communication

Annexe 1

Associations Sportives 1/4 de finalistes 2015 et 2016 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Handball Minimes Filles

Col Pierre Moreto THUIR

MONTPELLIER

Handball Minimes Garçons

Handball Lycées Filles

Lyc Simone Veil LE PUY

CLERMONT-FERRAND

Handball Cadets

Lyc Jean Mermoz MONTPELLIER

MONTPELLIER

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives ayant atteint en 2016 les 1/2 finales des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Handball Minimes Filles

Col Stendhal BESANÇON	BESANÇON
Col Louis Pasteur STRASBOURG	STRASBOURG
Col La Vallée AVON	CRÉTEIL
Col Edmond Albius LE PORT	LA RÉUNION

Handball Minimes Garçons

Col Bourchevreuil CESSON SÉVIGNÉ	RENNES
Col Notre Dame de la Villette LA RAVOIRE	GRENOBLE
Col Monyhéty PONTAULT COMBAULT	CRÉTEIL
Col Marcelle Parde DIJON	DIJON

Handball Lycées Filles

Lyc Jules Supervielle OLORON SAINTE MARIE	BORDEAUX
Lyc Jules Haag BESANÇON	BESANÇON
Lyc Claude Louis Berthollet ANNECY	GRENOBLE
Lyc Jean Mermoz MONTPELLIER	MONTPELLIER

Handball Cadets

Lyc Algoud Laffemas VALENCE	GRENOBLE
Lyc Jean Macé LANESTER	RENNES
Lyc Saint Joseph TOULOUSE	TOULOUSE
Lyc Albert Scheitzer MULHOUSE	STRASBOURG

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2016
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en
2016 et n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Annexe 5

Points de Pénalité

Carton jaune	= 1 point
Exclusion 2'	= 2 points
Exclusion 2 x 2'	= 4 points
Carton rouge à la suite de 3 x 2'	= 7 points
Carton rouge direct	= 10 points

Les points de pénalité sont indépendants des buts marqués.

Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.

Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match.